

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-3730

présenté par
le Gouvernement
à l'amendement n° 776 de Mme Lise Magnier

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.